



RAPPORT DE TRANSPARENCE EXERCICE 30/09/2025



excel
Association d'Expert-Comptables Indépendants

AURYS GROUPE
2 rue de la Claire – 69009 Lyon
Tél. +33 4 78 47 86 66 - contact@aurys.fr - www.aurys.com
S.A.S. au Capital de 3.609.719,00 € - 908 216 674 R.C.S Lyon - NAF 6920 Z - FR 59 908 216 674

Table des matières

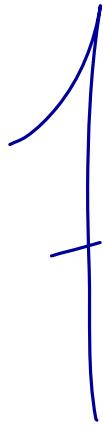
1.	INTRODUCTION.....	3
2.	PRESENTATION DU RESEAU AURYS.....	4
2.1	Les sociétés	4
2.2	Le cabinet sur le plan international.....	5
2.3	Identité du contrôleur légal	6
3.	GESTION DES RISQUES DU CABINET	6
3.1	Indépendance	6
3.2	Contrôle qualité	7
4.	CLIENTS	8
4.1	Chiffre d'affaires	8
4.2	Liste des clients Entités d'Intérêt Public (EIP)	8
4.3	Liste des clients Etablissements de crédits	9
5.	RESSOURCES HUMAINES	9
5.1	Collaborateurs	9
5.2	Associés	9
5.3	Mode de rémunération des associés	9
5.4	Formation continue et politique du Cabinet.....	9
6.	FINANCE : INFORMATIONS FINANCIERES ET PERTINENTES SUR LES ACTIVITES DU CABINET	10
7.	DECLARATION DE LA DIRECTION	10

1. INTRODUCTION

Conformément à l'article D.821-197 du Code de commerce, les commissaires aux comptes désignés auprès d'une (de) entité(s) d'intérêt public ou d'une (de) société(s) de financement, publient sur leur site internet un rapport de transparence établi conformément aux dispositions de l'article 13 du règlement (UE n°537/2014 du 16 avril 2021.

Le GROUPE AURYS a retenu la version du rapport de transparence minimale recommandée par la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes et comprenant les informations requises légalement ainsi que celles qui leur paraissent utiles dans un objectif de transparence.

Lyon, le 30 janvier 2026

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "F. VELOZZO".

Frédéric VELOZZO
Président

2. PRESENTATION DU RESEAU AURYS

2.1 Les sociétés

2.1.1 Description des entités CAC en France : forme juridique, Capital

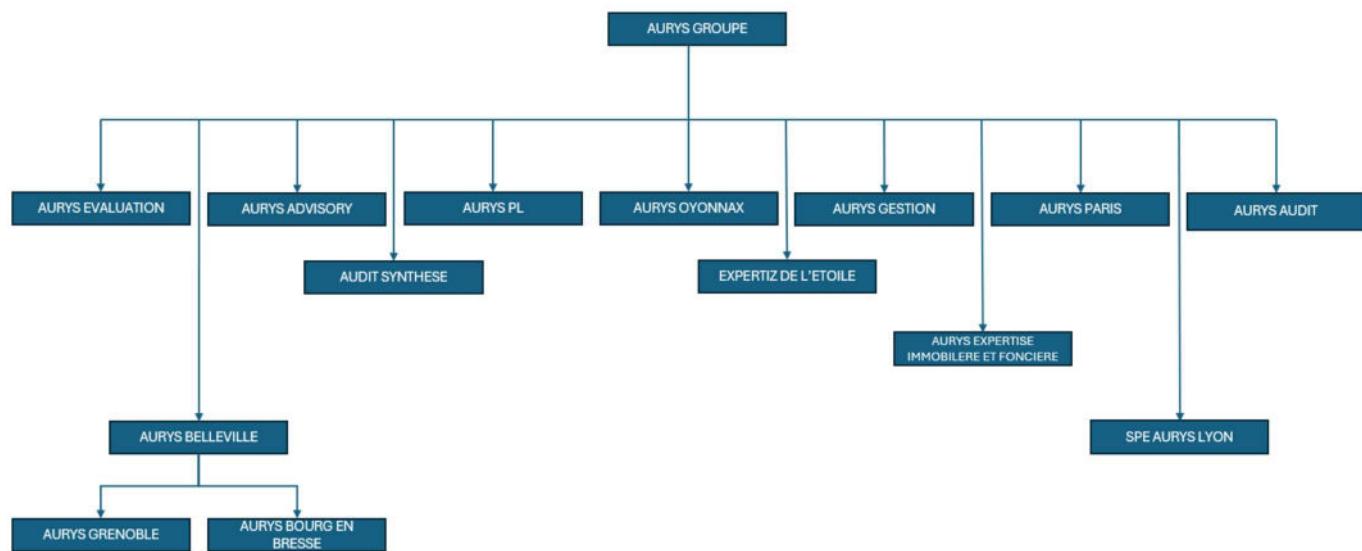
AURYS GROUPE est une SAS, au capital de 3 609 719 euros, immatriculée au RCS de Lyon sous le numéro 908 216 674 et domiciliée au 2, rue de la Claire à LYON (69009). Elle est inscrite sur la liste des commissaires aux comptes de Lyon-Riom mais ne détient aucun mandat.

Elle détient les filiales ci-dessous, toutes possédant des mandats de commissaire aux comptes :

- AURYS AUDIT est une SAS, au capital de 10 000 euros, immatriculées au RCS de Lyon sous le numéro 433 626 843 et exerçant au 2 rue de la Claire à LYON (69009). Elle est inscrite sur la liste des commissaires aux comptes rattachée à la CRCC de Lyon-Riom.
- AURYS OYONNAX est une SAS, au capital de 81 000 euros, immatriculée au RCS de Bourg-en-Bresse sous le numéro 479 416 562 et exerçant au 40 rue Pascal à OYONNAX (01100). Elle est inscrite sur la liste des commissaires aux comptes rattachée à la CRCC de Lyon-Riom.
- AURYS PARIS est une SAS, au capital de 7 622,45 euros, immatriculée au RCS de Paris sous le numéro 352 881 627, et exerçant au 15/17 rue Marsollier à PARIS (75002). Elle est inscrite sur la liste des commissaires aux comptes rattachée à la CRCC de Paris.
- AUDIT SYNTHESE est une SAS, au capital de 250 000 euros, immatriculée au RCS sous le numéro 383 734 365 exerçant au 15 rue Marsollier à PARIS (75002). Elle est inscrite sur la liste des commissaires aux comptes rattachée à la CRCC de Paris.

2.1.2 Description du réseau en France : métiers, forme juridique et organisation

Le groupe AURYS est principalement constitué par les sociétés suivantes :



Les sociétés AURYS ADVISORY, AURYS GESTION et AURYS LYON SPE, encore détenues par AURYS GROUPE au 30 septembre 2025, ont été exclues du périmètre ne répondant plus aux critères d'appartenance à un réseau.

Le capital des sociétés du groupe AURYS GROUPE est détenu directement ou indirectement à plus de 75% par des associés, inscrits en tant que Commissaire aux comptes hormis les sociétés AURYS EVALUATION et AURYS EXPERTISE IMMOBILIÈRE ET FONCIÈRE.

Les sociétés listées au paragraphe 2.1.1 appartiennent à un réseau national comme défini par l'article 29 du code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Par l'intermédiaire des associés de la société AURYS GROUPE, ces sociétés forment un réseau avec les sociétés suivantes :

- › AURYS EVALUATION,
- › AURYS PL
- › E-XPERTIZ DE L'ETOILE
- › AURYS EXPERTISE IMMOBILIÈRE ET FONCIÈRE
- › AURYS BELLEVILLE
- › AURYS BOURG EN BRESSE
- › AURYS GRENOBLE

L'ensemble de ces sociétés n'a pas pour activité exclusive le contrôle légal des comptes et possède un intérêt économique commun.

Le réseau n'exerce pas d'activité informatique ou de conseil en organisation.

2.1.3 Description de la Gouvernance et de ses modalités d'organisation et de fonctionnement en France

La gouvernance est fidèle à l'esprit qui préside le fonctionnement du réseau depuis sa constitution et dont la clé de voûte repose sur l'équilibre des pouvoirs :

- › Tous les associés sont quasi-égalitaires dans le capital de AURYS GROUPE,
- › AURYS GROUPE détient quasi 100% des intérêts des entités CAC détenant des mandats.

Monsieur Frédéric VELOZZO est Président de la société AURYS GROUPE.

Tous les mandats de commissariat aux comptes sont au nom des cabinets mentionnés au paragraphe 1.1.1. Aucun mandat n'est directement détenu par des associés personnes physiques.

2.2 Le cabinet sur le plan international

Les sociétés du Groupe AURYS n'ont pas d'implantation hors de France et n'accomplissent aucune mission à l'international.

2.3 Identité du contrôleur légal

Le contrôleur légal intervenant sur les comptes de la société AURYS GROUPE est le cabinet DBA Audit.

3. GESTION DES RISQUES DU CABINET

3.1 Indépendance

3.1.1 Description des procédures d'indépendance mises en place au sein du Cabinet

Les règles d'indépendance applicables aux associés, commissaires aux comptes, membres de la direction, aux salariés et à toutes personnes participant à la mission de certification appartenant au réseau AURYS sont conformes au Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Chaque année, chacun d'eux s'engage en signant une déclaration d'indépendance à l'égard des sociétés contrôlées portant notamment sur l'absence de liens personnels, financiers, professionnels ainsi que sur toute situation d'auto-révision.

3.1.2 Acceptation d'un nouveau mandat

L'acceptation d'un mandat de commissariat aux comptes fait l'objet d'une procédure écrite et est concertée par l'ensemble des associés à l'aide d'un fichier Excel de « conflict check » issu de notre logiciel d'audit et diffusé par mail pour valider le respect des principes d'indépendance ainsi que l'adéquation de l'activité de la société ou de la personnalité de son dirigeant à l'éthique du groupe.

Cette procédure aboutit au refus ou à l'acceptation de la mission, cette dernière pouvant faire l'objet de mesures de sauvegarde de l'indépendance.

3.1.3 Services non audit

Les services non audit effectués par un membre du réseau AURYS à une entité dont nous sommes commissaires aux comptes, ou à une entité qui contrôle ou qui est contrôlée par une entité dont nous sommes commissaire aux comptes sont autorisées.

Dans ce cas, ils font l'objet d'une demande d'acceptation préalable auprès de l'associé signataire du mandat, qui apprécie si ces services sont conformes au Code de déontologie et, le cas échéant, si des mesures de sauvegarde sont nécessaires. Cette demande est effectuée directement par mail.

3.1.4 Rotation des associés

Les règles de rotation des signataires font l'objet d'une surveillance et seront appliquées dans le respect des échéances fixées par le Code de commerce.

3.2 Contrôle qualité

3.2.1 Description du système interne et contrôle qualité

La qualité est une exigence de chacun des membres du groupe AURYS.

La qualité de nos missions exige une grande attention portée aux ressources humaines du groupe AURYS. Ainsi des efforts constants sont réalisés sur la formation (cf. §3.4) et sur l'évolution personnelle de chacun.

Compte tenu de la taille des dossiers de commissariats aux comptes sous la mandature des sociétés détenant des mandats, le niveau de délégation en termes de conduite des missions est faible de la part des associés : les phases en amont et en aval des missions sont supervisées par les signataires. C'est le cas notamment de l'orientation et la planification des missions ainsi que de la finalisation des travaux d'audit.

La responsabilité de la qualité est confiée aux associés signataires. Cette qualité passe notamment par l'utilisation d'un logiciel d'audit qui figure parmi les références du marché. Ce logiciel structure la démarche d'audit conformément aux Normes d'Exercice Professionnel. Il permet de mettre en place une approche par les risques efficace et de documenter l'ensemble des travaux réalisés.

Un manuel de procédures a été rédigé et est mis à jour régulièrement. Il est en libre consultation sur le portail RH de l'ensemble des collaborateurs Audit et des associés signataires.

Pour les Entités d'Intérêt Public (EIP) et les dossiers définis comme risqué, une procédure de revue indépendante est effectuée par un associé d'audit interne ou externe au réseau, dans le respect des exigences réglementaires, notamment pour ce qui concerne le délai de viduité.

Depuis janvier 2026, des contrôles qualité interne ont été mise en place a posteriori. Ces contrôles doivent faire l'objet d'un rapport de conclusion communiqué aux associés Audit et donneront lieu, le cas échéant, à un plan de remédiation.

3.2.2 Déclaration de l'organe de direction relative à l'efficacité du contrôle interne

La revue de direction statue sur l'efficacité de chaque processus y compris le processus CAC, à minima une fois par an et autant de fois que nécessaire en cours d'exercice.

3.2.3 Les accréditations

3 associés Audit ont obtenu auprès de la H2A, et après une formation certifiante de 90 heures dispensée par la CNCC, leur inscription sur la liste des commissaires aux comptes habilités à certifier les informations en matière de durabilité.

3.2.4 Contrôle Qualité CNCC : Date du dernier contrôle

Le dernier contrôle de la Haute Autorité de l'Audit est intervenu au cours de l'année 2025, au titre du programme 2024. S'agissant du 6^{ème} contrôle de l'unité de contrôle, la démarche adoptée a consisté dans la mise en œuvre de la modalité « Entretien », consistant à apprécier par entretien les procédures d'évaluation des risques appliquées par l'unité de contrôle dans l'exercice de ses missions de commissariat aux comptes.

4. CLIENTS

4.1 Chiffre d'affaires

4.1.1 Chiffre d'affaires du réseau France et International

Les chiffres d'affaires agrégés des sociétés du réseau au 30 septembre 2025 s'élèvent à environ 15 M€.

4.1.2 Chiffre d'affaires de la structure professionnelle en France

3.1.1.1. Honoraires relatifs au contrôle légal des comptes

Les honoraires liés au contrôle légal des comptes, générés par notre réseau, avoisinent 2.1 M€.

Ces derniers se répartissent comme suit :

- › Au titre du contrôle légal des EIP 0.2 M€
- › Au titre du contrôle légal des autres entités 1.6 M€
- › Au titre de la délivrance de Services Autres que la Certification des Comptes auprès des entités auditées 0.1 M€
- › Au titre de la délivrance de Services Autres que la Certification des Comptes auprès des autres entités 0.2 M€

3.1.1.2. Honoraires relatifs aux prestations non liées aux missions de contrôle légal.

Ces honoraires correspondent exclusivement à des missions d'expertise comptable (y compris les missions sociales), de juridique, d'évaluation, de conseil, de sous-traitance et de refacturation :

- › Expertises comptable 9.1 M€
- › Autres (Conseil, Evaluation, ...) 3.8 M€

4.2 Liste des clients Entités d'Intérêt Public (EIP)

Liste des entités dont les titres sont admis à la cotation sur un marché réglementé pour lesquelles le groupe de cabinet a effectué une mission de contrôle légal au cours de l'exercice écoulé :

- › SAINT JEAN GROUPE, société cotée sur EURONEXT
- › FSDV, société cotée sur EURONEXT
- › ACHEEL

4.3 Liste des clients Etablissements de crédits

Liste des établissements de crédits pour lesquels le groupe de cabinet a effectué une mission de contrôle légal au cours de l'exercice écoulé :

NEANT

5. RESSOURCES HUMAINES

5.1 Collaborateurs

Les effectifs du groupe au 30 septembre 2025 s'élèvent à :

- › Au plan international : NEANT
- › En France : 111 dont 15 en commissariat aux comptes

5.2 Associés

Le nombre d'associés du réseau au 30 septembre 2025 s'élève à :

- › Au plan international : NEANT
- › En France : 14 dont 5 en commissariat aux comptes

5.3 Mode de rémunération des associés

La rémunération des associés est fixe et dépend de leur positionnement dans le parcours associé du groupe AURYS. Ce positionnement est fonction de leur expérience et de leurs responsabilités dans le fonctionnement, l'organisation et le développement du groupe.

5.4 Formation continue et politique du Cabinet

Le cabinet a mis en place un système de formation continue pour assurer la qualité des intervenants ainsi que le niveau des compétences requises.

Les commissaires aux comptes du groupe de cabinet ainsi que leurs collaborateurs suivent les formations dispensées par la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes, la Compagnie Régionale de Lyon et d'autres organismes de formations.

Le rythme des formations suivies est censé permettre aux commissaires aux comptes de répondre à une obligation de formation équivalente à 120 Heures par période triennale avec un minimum de 20 heures par an.

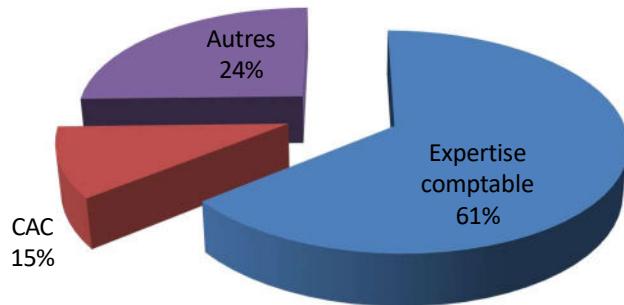


Chaque année, un plan de formation est établi pour chacun des collaborateurs à l'occasion de l'entretien individuel. Les plans de formation sont suivis tout au long de l'année, une synthèse est effectuée lors de l'entretien individuel afin d'évaluer la pertinence et la qualité des formations suivies. Cette synthèse permet d'améliorer les critères de sélections des formations à venir.

Un cycle de formation interne alimenté par les lettres d'information de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes et de diverses documentations comptables et fiscales, permet une mise à jour régulière des compétences des collaborateurs.

6. FINANCE : INFORMATIONS FINANCIERES ET PERTINENTES SUR LES ACTIVITES DU CABINET

Les activités du groupe se répartissent comme suit :



7. DECLARATION DE LA DIRECTION

Le Président du groupe AURYS déclare que :

- › Les principes d'indépendance mis en place et décrits plus haut ont fait l'objet d'une vérification interne ;
- › La politique de formation décrite ci-dessus vise à assurer le respect des dispositions des articles L. 821-34 et R 821-71 du Code de commerce. Elle fait l'objet d'un suivi de façon à prendre en compte les responsabilités qui sont confiées aux associés signataires et à apporter les mesures correctives le cas échéant ;
- › Le système interne de contrôle qualité est efficace.